

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objet : Epreuves de présélection organisées par le Groupe Hospitalier Paul Guiraud pour bénéficier du financement des études promotionnelles à la formation Infirmier(e) en Pratique Avancées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de fin d'affichage : 13/03/2023
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destinataires : Cadre supérieur(e) de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédacteur : DRH/Formation continue /Direction des soins

Afin d'être admis au cycle préparatoire du concours et bénéficier du financement des études promotionnelles pour le diplôme d'infirmier en pratique avancé, les professionnels concernés doivent se présenter aux épreuves de présélection organisées par le groupe hospitalier Paul Guiraud.

La présélection pour la formation aura lieu entre le **11 avril et le 21 avril 2023 dans les locaux de la formation continue.**

Je vous invite à demander aux candidats potentiels d'adresser les documents suivants en quatre exemplaires :

- **Un dossier de présélection en quatre exemplaires comportant**
 - Une lettre de candidature
 - Un curriculum vitae
 - Un projet d'évolution professionnelle de 4 à 10 pages
 - Un avis formalisé par le (la) responsable médicale **et** paramédicale du pôle sur le projet du candidat

Au service de la formation continue avant le **13 mars 2023 à 16 heures dernier délai**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-François DUTHEIL

GH Paul Guiraud

www.gh-paulguiraud.fr

54, avenue de la République BP 20065

94806 Villejuif Cedex

☎ 01 42 11 70 00

ANNEXE 1 : LES EPREUVES DE PRE-SELECTION

La composition du jury de présélection :

- ✚ La coordonnatrice générale des soins
- ✚ Un (e) praticien (ne) hospitalier
- ✚ La directrice des institutions de formation initiale
- ✚ Un(e) cadre supérieur(e)

La condition à remplir pour être candidat(e) :

Une expérience d'infirmière de minimum 5 ans en psychiatrie

Les épreuves de présélection sont au nombre de deux, à savoir :

- 1- L'examen par la commission des dossiers produits par les candidats, noté sur 10 points

Concernant la présentation du projet d'évolution professionnelle, la Direction des soins et/ou la formation continue, vous proposent une aide méthodologique pour élaborer votre projet.

PRESENTATION DU DOCUMENT ECRIT 10 POINTS		
Le curriculum Vitae	Diversité et richesse des expériences professionnelles et des formations Les points essentiels sont mentionnés	2 points
Le projet d'évolution professionnelle	La conception de la fonction Infirmier(e) en pratique avancée est pertinente et en lien avec le contexte d'exercice Les Perspectives professionnelles sont identifiées L'Identification des points forts et des points à améliorer est pertinente	5 points
Forme du document écrit	Les capacités rédactionnelles	Analyse - Synthèse Orthographe - syntaxe 3 points

- 2- Une épreuve orale d'une durée de trente minutes, consistant en un exposé du projet d'évolution professionnelle, suivi d'échanges avec les membres du jury, notée sur 20 points.

PRESENTATION ORALE SUR 20 POINTS		
Présentation du projet évolution professionnelle 10 minutes	Capacité à synthétiser l'analyse de son parcours professionnel	4 points
	L'analyse du parcours professionnel est cohérente avec le projet professionnel	4 points
	Respecte le temps imparti	1 point
Réponses aux questions posées par le jury 20 minutes	Les réponses sont adaptées aux questions posées par le jury	4 points
	Les arguments sont pertinents au cours des échanges	4 points
	Maitrise de l'expression orale et du vocabulaire professionnel	3 points

La grille d'évaluation est utilisée par les membres du jury. Elle comporte des critères qui permettent de préciser les attentes et exigences attendues. Chaque membre du jury évalue la prestation du candidat, ensuite ils se concertent sur les appréciations et la note à attribuer.

